

REUNION DE LA CLE DU TONNERROIS DU 27 MAI 2019

DATES A RETENIR DÈS MAINTENANT :

17/10/2019 : Assises de l'Énergie - Espace animation des Joinchères à Venoy.

Janvier 2020 : Vœux du SDEY - Espace culturel à Appoigny

L'an deux mil dix-neuf, le lundi vingt-sept mai à dix-huit heures, la Commission Locale d'Énergies du Tonnerrois (CLET) du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (SDEY), régulièrement convoquée, s'est réunie à TANLAY, Salle du Foyer Rural, 1 rue Basse des Fossés, sous la coprésidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, de Monsieur Michel BLONDEAU, Animateur de la CLET, et de Monsieur Jean-Pierre BOUILHAC, Vice-président du SDEY.

Convocation du 07.05.2019

Etaient présents :

Délégués titulaires

Christian LETORT, Gilles FORGEOT, Patrick PREVOST, Christian LE BAIL, Mathieu MONNOT, José DE PINHO, Eric KLOETZLEN, Yves ROUGET, Michel BLONDEAU, Gilles SACKPEY, Claude DEPUYDT, Philippe OSAER, Jean-Marie JOBLIN, Emeric ROZE, Martine GAULT, Mathias MANGANELLI, Maurice JAMBON, Jean-Louis INOT, Patrick CERVEAU, Eliane THOMAS, Vincent FOREY, Rémi GAUTHERON, André MLYNARCZYK, François BOISE, Gérard SOULIER, Jean-Louis MARONNAT, Patrick LORNE, Paul DE DEMO, Jean-Pierre BOUILHAC, Jean-Claude RUND, Jean-Claude GASNIER, Benoit BLANDIN, Yves HUGOT.

Délégués suppléants

Pierre LEMERCIER, Sylvie CHUCHU, Joëlle DEVILLAINE.

Etaient absents :

Délégués titulaires

Luc COLNOT, Sylvie CHAMBRIS, Thierry MALON (excusé), Philippe THINEY, Sébastien PION, Jacky LEJAY, Damien ROUSSEL, Sébastien PODOR, Pascal VEAUX, Patrick GIRAULT, Jean-Michel REMY, Pierrette GIBIER (excusée), Gilles GERBERT, Marie-Laure COLLON, Hervé PASCAULT, Ludovic BAUDOT (excusé), Georges REMY, Florent CAMUS, Eric DURNEY, Dominique PROT (excusé), Alexis CHALLOY, Jean-Pierre ROZE, Gérard ROUGIER (excusé), Céline FRANCHE (excusée), Gérard COURCELLES, Charly JOUAN, Dominique KUNLIN, Bernard FOREY, Martial MAROLLES, Sébastien SABOURIN, Dominique AGUILAR (excusée), Odile MATHIEU, Régis LHOMME, Marc DUBOIS, Anthony BELLEGANTE, Christian PICQ, Rémy SAGAERT.



Délégués suppléants excusés :

Françoise SORET, Thierry BOHAJUC.

Etaient présents également :

Robert HERBERT, Maire de FULVY; Guy PETIT, Maire de MOLAY; Monique DERUELLE, Maire de SOUMAINTRAIN; Régis NICOLLE, Maire de THOREY ; Didier LEMOYNE, 1^{er} Adjoint - Mairie de TONNERRE ; Delphine GRIFFON, Maire de TRICHEY.

Monsieur Michel BLONDEAU, Animateur de la CLET, remercie tous les élus de leur présence à cette assemblée et remercie le Conseil Municipal et les services de la Mairie de TANLAY d'accueillir aujourd'hui la réunion de la CLET.

Il remercie les représentants du SDEY et des entreprises, qui sont venus à cette réunion afin d'apporter des informations et répondre aux éventuelles questions des délégués : Monsieur Edouard BURRIER (Directeur Général Adjoint technique SDEY), Madame Émeline RIMBAULT (Directrice Générale Adjointe aux Finances SDEY), Madame Fabienne HERRMANN (Secrétaire CLET SDEY), Madame Karen GUYOT (Chargée d'Affaires CLÉ Tonnerrois SDEY), Madame Sandrine DELAGE (Responsable service Eclairage Public SDEY), Monsieur Gabriel PERPINA (Chargé d'Affaires Eclairage Public CLÉ Tonnerrois SDEY), Madame Aurélie ROSSIGNOL (Chargée mission Energies SDEY), Monsieur Laurent YVART (Conseiller en Energie Partagée SDEY), Monsieur Patrice LOZERE (Technicien SIG), Monsieur Gérard FRANCOIS (Contrôleur de travaux SDEY), Monsieur Marc BRUNEAU (Société TPIL), Monsieur Jean-Michel LEDEUIL (Société CITEOS).

Puis il donne la parole à Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, qui remercie également tous les élus de leur présence.

ORDRE DU JOUR

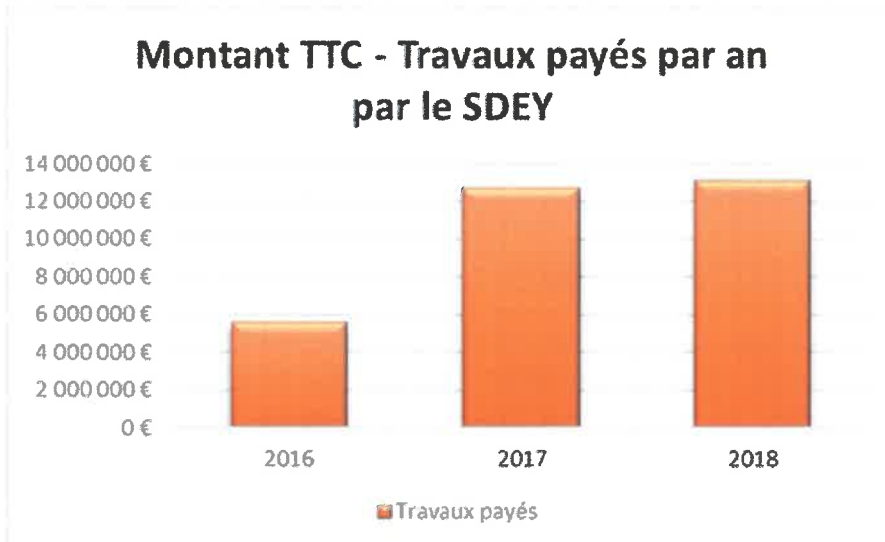
L'ordre du jour est présenté par Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY :

1. Point travaux 2018
2. Transfert compétence gaz
3. Géoréférencement des réseaux
4. Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)
5. Éclairage public
6. Optimisation énergétique
7. Point sur les travaux en cours
8. Questions diverses.

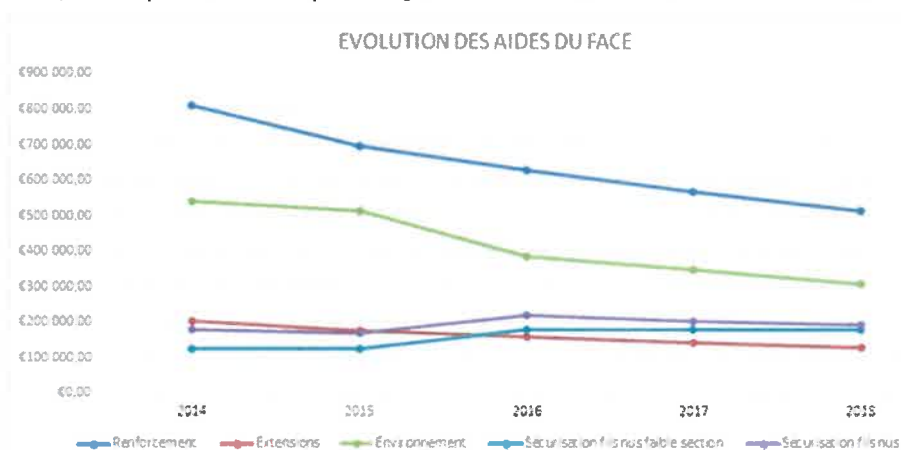


1. POINT TRAVAUX 2018

Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, annonce que 13.1 millions d'euros TTC ont été payés en 2018 sur l'intégralité du département. On peut observer une croissance des travaux réalisés malgré une baisse des aides du FACé (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electricité).



Il craint une baisse des subventions FACé. Cette année l'enveloppe n'a pas baissé mais n'a pas augmenté non plus malgré l'ajout d'un programme de transition énergétique. Il encourage donc les communes à adresser au SDEY leurs demandes, notamment pour retirer des fils nus de faible section, afin que le SDEY puisse justifier le besoin d'avoir des versements.



Monsieur Jean-Noël LOURY précise que 8 millions de travaux d'éclairage public ont été budgétés pour 2019 et qu'ils sont, à ce jour, quasiment engagés. Cependant, les communes peuvent toujours faire de nouvelles demandes. Un abondement d'un million supplémentaire a été voté lors de la réunion du comité départemental du 06 juin 2019. Il présente aux délégués les avantages du système CITY TOUCH qui est très intéressant tant pour l'investissement que pour le fonctionnement (factures réduites d'énergie).



2. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GAZ

Monsieur Jean-Noël LOURY regrette que peu de communes aient transféré leur compétence gaz et en énonce les avantages :

- ✓ Permettre aux communes d'être accompagnées par le SDEY en cas de nouveau projet de desserte en gaz.
- ✓ Obtenir une subvention de 30% sur le montant HT des travaux pour une extension gaz.
- ✓ Accéder à la cartographie de votre réseau via l'outil SIG du SDEY.

Il invite, de nouveau, les communes à transférer leur compétence gaz au SDEY.

3. PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ - PCRS

Monsieur Edouard BURRIER annonce que, suite à la demande du Préfet, le SDEY est en charge de l'établissement du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS). Le Président du conseil départemental ainsi que le Président du SDEY ont émis le souhait de pouvoir travailler ensemble afin qu'il n'y ait qu'un seul fond de plan. Monsieur Patrice LOZÈRE, du service SIG au SDEY, sera en charge de la gestion du PCRS au sein du SDEY.

Une convention sera passée avec l'IGN afin de faire des photos aériennes.

4. GÉORÉFÉRENCEMENT DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour qu'une commune connaisse ses réseaux, elle a besoin de deux choses : le géoréférencement précis des réseaux et d'autre part un fond de plan tout aussi précis : c'est le Plan de Corps de Rue Simplifié.

Monsieur Patrice LOZERE, en charge du SIG au SDEY, précise que suite à des accidents mortels survenus sur des réseaux à l'occasion de travaux, une nouvelle réglementation est mise en place en 2012 sur les DT (déclaration de travaux) et les DICT (déclaration d'intention de commencement de travaux). Elle concerne le géoréférencement des réseaux sensibles (basse tension, éclairage public, feu de signalisation, gaz...) dans un but sécuritaire.

Des impératifs ont été édictés : le géoréférencement doit être réalisé-au 1^{er} janvier 2020 pour les zones urbaines et au 1^{er} janvier 2026 pour les zones rurales.

Afin de répondre à ses obligations, le gestionnaire d'un réseau sensible doit géoréférencer son patrimoine en classe A (soit à 40 cm de précision).

Le SDEY est responsable des réseaux d'éclairage public si les communes ont transféré leur compétence jusqu'à la maintenance : il est donc gestionnaire d'un réseau sensible. La seule commune urbaine du département qui sera géoréférencée par le SDEY, pour le 1^{er} janvier 2020, est Brienon-sur-Armançon puisqu'elle a transféré au SDEY la maintenance de l'éclairage public. Toutes les autres communes le seront pour le 1^{er} janvier 2026.

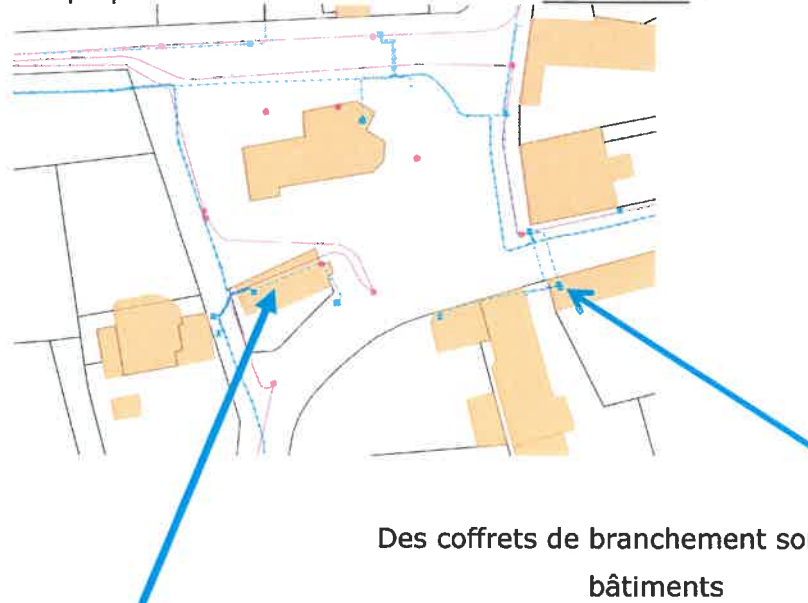
- ✓ **Financement du géoréférencement** : le Président et les Vice-Présidents du SDEY ont proposé au comité du 06 juin 2019 (qui a voté favorablement) que le pourcentage de financement soit lié au degré de transfert de la compétence par la commune. Le géoréférencement sera gratuit pour les communes ayant transféré la maintenance de leur éclairage public au SDEY.
- ✓ **Mise en pratique** : il sera nécessaire de passer par une prestation externe avec un marché public effectif pour janvier 2020. Ce marché répondra également aux besoins des services Électrification Rurale et Éclairage Public du SDEY dans le cadre d'Investigations Complémentaires (IC).

Monsieur Patrice LOZERE définit le géoréférencement. Il s'agit d'un ensemble de réseaux (électriques, éclairage public, adduction, assainissement...) qui a des coordonnées GPS (ensemble de points) et pour lequel il est nécessaire d'avoir un fond de plan précis et cohérent pour être en mesure de repérer les réseaux dans un corps de rue.



Il existe déjà des fonds de plans comme le cadastre, les photos aériennes mais les superpositions des réseaux ne se font pas de manière précise.

Si on superpose des couches réseaux avec le cadastre :



Des coffrets de branchement sont dans les bâtiments

Des réseaux passent à l'intérieur des bâtiments

Si on superpose des couches de réseaux avec des photos aériennes : cela se superpose mais l'image est floue



Monsieur Patrice LOZÈRE explique que, par manque de précision avec les autres fonds de plan possibles, la mise en place du PCRS s'avère nécessaire.

Le législateur se rend compte que le géoréférencement ne suffit pas. En 2014, il décide d'imposer un fond de plan commun de grande précision capable de se superposer avec les réseaux déjà géoréférencés - le PCRS (Plan de Corps de Rue Simplifié) - pour tous les gestionnaires et exploitants de réseaux.

En 2014, le PCRS doit ressembler à l'image ci-dessous :



Il s'agit d'un relevé topographique où l'on retrouve les bordures de voirie, les amorces de bâtiments : c'est de la donnée vectorielle.

Si on y ajoute les réseaux, on constate qu'ils se superposent correctement avec la couche PCRS : le violine correspond à l'éclairage public et le bleu à la basse tension.



En 2018, face aux difficultés rencontrées pour créer un PCRS vecteur, le législateur autorise la production d'un PCRS image (photo aérienne). La résolution de l'orthophoto (photo aérienne) doit être d'environ 6 centimètres : un pixel doit correspondre à 6 centimètres ce qui permet d'obtenir une meilleure résolution.



Résolution 20 cm



Résolution 6 cm



Résolution 20 cm



Résolution 6 cm

Tous les concessionnaires doivent produire du PCRS, l'idée étant qu'il faut éviter de créer deux fois la même donnée pour éviter des coûts inutiles. Il faut donc partager les données.

Le SDEY a souhaité prendre la compétence pour organiser la création du PCRS dans l'Yonne (délibération du comité départemental du 22 septembre 2017). Le préfet a donné son accord le 15 janvier 2019 pour reconnaître le SDEY comme autorité locale compétente à l'échelle du département.

La solution retenue par le SDEY est l'utilisation de photos aériennes et la mise en place d'une collaboration avec l'IGN-F (contrat de collaboration public-public).

Les actions à venir pour le SDEY sont donc le géoréférencement des réseaux d'éclairage public et la réalisation du PCRS : deux produits proches mais différents.

Monsieur Jean-Noël LOURY informe de la possibilité d'héberger les PCRS d'autres services à leur demande moyennant une redevance d'hébergement.

Monsieur Gilles FORGEOT, délégué de BERNOUIL, demande quel serait le coût de la réalisation d'un PCRS pour une commune n'ayant pas transféré sa compétence EP ? Le SDEY n'a pas connaissance à ce jour d'un tel coût.

5- ÉCLAIRAGE PUBLIC

Madame Sandrine DELAGE précise que, suite au nouveau règlement financier 2019, dans lequel le SDEY apporte une subvention de 70% pour la rénovation de la totalité du parc d'éclairage public en leds connectés, 48 communes ont déjà sollicité le SDEY. Cela représente 4 500 futurs points lumineux connectés, une maintenance gratuite pendant 5 ans.

Elle rappelle aussi que 8 millions de travaux d'éclairage public ont été budgétés pour 2019 dont plus de 5 millions pour des rénovations complètes.

Vous trouverez ci-dessous des modèles de luminaires de remplacement proposés (photos de gauche les anciens modèles et photos de droite les nouveautés) :

✓ Lanternes de style :



✓ Les lanternes fonctionnelles (néons) :



✓ Les lanternes résidentielles (boules) :





Toutes les communes déjà équipées ont été conviées à une formation « City Touch » permettant un contrôle personnalisé de l'éclairage ainsi qu'une analyse des données.

Sandrine DELAGE énonce les avantages pour une commune d'être équipée en leds connectés :

- ✓ Aspect pratique : permet de gérer un calendrier personnalisé
- ✓ Aspect économique : permet de varier les intensités
- ✓ Aspect écologique : permet une prise en compte de la biodiversité
- ✓ Aspect visuel : permet un certain confort visuel quand la température de couleur est inférieure à 3 000 Kelvins, les teintes sont plus chaudes. Plus une lumière est blanche, plus il y a de lumière bleue, plus nocive.

Monsieur Guy PETIT, maire de MOLAY, dont la commune est équipée pour l'EP en totalité de LEDS, informe ses collègues de la satisfaction de ses administrés, les trous noirs ont été résorbés et une réelle baisse des factures est constatée.

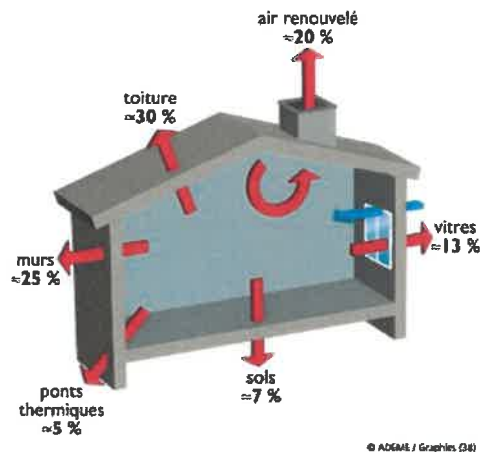
Monsieur Gilles FORGEOT, délégué de BERNOUIL, précise que le coût de la maintenance des LEDS est quasi nulle donc que le SDEY ne s'engage pas beaucoup financièrement dans ce cas.

6 - OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE

Madame Aurélie ROSSIGNOL présente les trois grandes missions de ce service :

- ✓ Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) - portés par les communautés de communes. Trois ont été mis en place à l'échelle du département.
- ✓ Certificats d'Économies d'Énergies (CEE)
- ✓ Conseil en Énergie Partagé (CEP)

Le Conseil en Énergie Partagé est un projet national porté par l'ADEME et ayant pour but de cibler les actions les plus efficaces et rentables pour diminuer la consommation d'énergie des bâtiments communaux (isolation thermique, menuiserie avec fenêtres à double vitrage, régulation thermique avec robinets thermostatiques, modification du système de chauffage). Monsieur Laurent YVART, à la demande des communes, identifie les déperditions thermiques dans les bâtiments communaux et par la suite propose des préconisations de travaux et de petits gestes simples permettant de réduire la facture d'énergie.

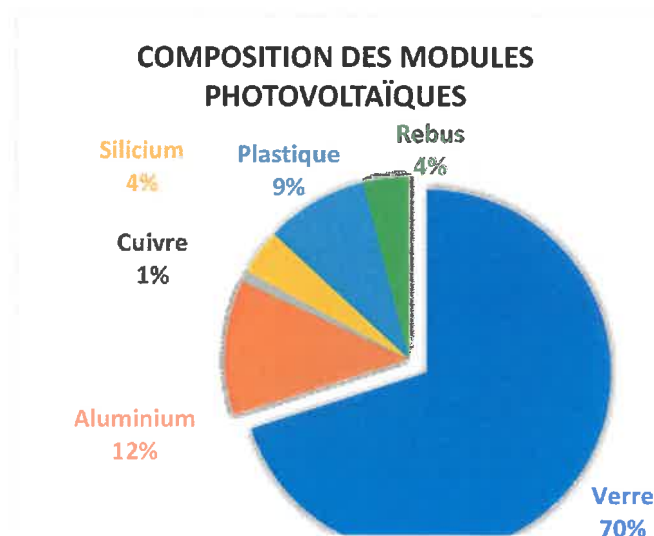


Pour les communes, jusqu'à 2 000 habitants, qui souhaitent adhérer à ce programme, le coût est de 0.40 € par habitant, par an et pendant 4 ans et pour les communes de plus de 2 000 habitants, le coût est de 0.20€. Au terme d'une année, toutes les factures sont regroupées afin de voir le total des économies réalisées et une synthèse est faite à la fin des 4 années.

Après la visite des bâtiments communaux, le Conseiller en Énergie Partagé peut préconiser l'implantation d'énergies renouvelables (bois énergie ou solaire photovoltaïque).

Pour le **bois énergie**, une analyse d'opportunité peut être faite par Monsieur Augustin BALLU (Chargé de missions Énergies renouvelables au SDEY) pour l'installation d'une chaudière ou d'un réseau de chaleur (combustibles plaquettes bois ou granulés) et si elle est concluante, une analyse de faisabilité sera faite par un bureau d'étude extérieur, subventionnée à 80% (aides SDEY et ADEME confondues).

Pour le **solaire photovoltaïque**, on peut s'interroger sur le recyclage des panneaux photovoltaïques en vie de vie (20 ans) : ils sont recyclables.





Madame Aurélie ROSSIGNOL informe les délégués que Monsieur Augustin BALLU peut étudier également l'implantation de panneaux sur les toitures communales grâce à une analyse d'opportunité. Cela sert à savoir s'il y a du potentiel photovoltaïque sur ces toitures et comment l'exploiter au mieux.

Si l'analyse est viable économiquement et techniquement, le projet est envisageable et le SDEY peut accompagner les communes jusqu'à la réalisation des travaux.

Une analyse d'opportunité comporte :

- ✓ Un bilan technique regroupant implantation, dimensionnement (nombre de panneaux à installer et leur agencement), potentiel de production avec 2 simulations (en fonction du nombre de panneaux), intégration des panneaux sur la toiture.
- ✓ Un bilan économique qui comprend l'investissement du projet (2 simulations sont faites en fonction du nombre de panneau installés), les charges annuelles (maintenance, assurances, contrat sur 20 ans), le chiffre d'affaire dû à la revente d'électricité (sur 20 ans), le temps de retour brut et la part d'emprunt avec des simulations à 0%, 50% et 100% d'emprunt).
- ✓ Un bilan environnemental avec le calcul des économies réalisées en uranium ainsi que les émissions de CO2 évitées.

Pour plus de renseignements, les communes sont invitées à contacter :

- ✓ Laurent YVART - Conseiller en Énergie Partagé - 03.86.52.00.27 - l.yvart@sdey.fr
- ✓ Augustin BALLU - Chargé de missions Énergies renouvelables - 03.86.52.00.27 - a.ballu@sdey.fr

7 - POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Monsieur Jean-Pierre BOUILHAC, Vice-Président du SDEY, demande s'il y a des questions sur les travaux en cours par rapport au tableau distribué en début de séance. Ce document n'apporte aucune question ou observation de la part des délégués.

Monsieur Jean-Noël LOURY rappelle les fonctions de Monsieur Gérard FRANÇOIS, contrôleur de travaux. Il est chargé de vérifier la conformité des travaux. Il apporte une réelle plus-value à la qualité du service rendu.

8 - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Messieurs Jean-Noël LOURY, Michel BLONDEAU et Jean-Pierre BOUILHAC lèvent la séance à 19 h 15.

AVALLON, le 2 JUILLET 2019

Jean-Pierre BOUILHAC

Vice-président du SDEY

Commission Locale d'Énergies - Tonnerrois

2 avenue de la Gare - 89700 Tonnerre - Tél. : 03 86 54 87 11 - Fax : 03 86 51 11 38 - f.hermann@sdey.fr